

DELIBERATION N° 27/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 28 novembre 2024

Protocole transactionnel - Lycée de Munich

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Le conseil d'administration autorise la directrice générale à signer un protocole transactionnel avec une société, afin de mettre fin au marché public de maîtrise d'œuvre passé pour la rénovation du gymnase et l'aménagement des combles du lycée français de Munich.

Nombre de votants : 31

Pour : 31

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 28/11/2024

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE

Cyrille PIERRE

Document signé le 28 novembre 2024

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr